

## Acces à une boite mail

Par Elise126, le 30/05/2020 à 08:13

Bonjour,

La compagne de mon ex mari est très jalouse. Dès le début de leur relation, elle a bloqué son numéro de portable et exigé que je ne passe que sur son numéro personnel afin de recevoir toute communication de ma part et elle a fait de la boite mail personnelle de mon ex-mari une boite mail commune.

Comme dans beaucoup de divorce (acté en 2019 après 3 ans de procédure et 4 de séparation), les relations sont conflictuelles sur de nombreux sujets concernant les enfants, l'organisation logistique des vacances et le paiement des pensions alimentaires et autres charges incombant à monsieur.

Je sais depuis longtemps que cette compagne intercepte tous les mails et y répond mais toujours en signant du nom de mon ex mari. Récemment, je reçois en réponse à un mail adressé à ce dernier, un mail venant d'elle afin de "mettre au point" la situation... (qui au final remet juste de l'huile sur le feu)

Je trouve anormale cette situation mais monsieur l'accepte. En 2016, il lui transferait directement les sms reçus et c'est elle et sa fille de 16 ans qui y répondaient de leur portable personnel.

Puis-je invoquer une violation du secret de correspondance si elle s'arrange pour avoir l'accord de monsieur (puisqu'au final leur boite mail est commune maintenant) ? Que puis-je faire pour stopper ces interactions avec moi ?

Cordialement,

XXXXXXXXXXX

Par youris, le 30/05/2020 à 09:05

bonjour,

vous ne pouvez pas interdire à votre ex qu'il porte à la connaissance de sa compagne, les mails ou sms que vous lui envoyez.

si vous avez uné décision du JAF, vous devez appliquer cette décision.

salutations